

STOP AUX CHENILLES

LE FLEAU

Les Chenilles
Processionnaires du Pin



ARRETE NATIONAL

du 25 avril 2022

- Animal nuisible à la santé humaine
- contrevenant : amende de 4^{ème} classe

LES RISQUES

- très très urticant
- enfants et adultes
- animaux domestiques en meurent

ACTIONS

- couper et détruire les nids en février
(avec aide d'élagueurs)

MOYENS

(initiés par le groupe)

- mobilisation
- localisation des nids sur la commune
- information – rappel avertissement
- procès-verbal si non action